



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/41
19 novembre 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatrième réunion
Montréal, 16 – 20 décembre 2019

PROPOSITIONS DE PROJET : LA BARBADE

Le présent document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) PNUÉ et PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

La Barbade

(I) TITRE DU PROJET	AGENCES	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), PNUD	69 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2018	1,37 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2018		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-142b									0,0
HCFC-22					1,37				1,37

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	3,69	Point de départ des réductions globales durables :	3,69
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	1,29	Restante :	2,40

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,19	0,13	0,32
	Financement (\$ US)	47 460	31 640	79 100

(VI) DONNÉES DU PROJET		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		3,69	3,69	3,32	3,32	3,32	3,32	3,32	2,40	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		3,69	3,69	3,32	3,32	3,32	3,32	3,32	2,40	s.o.	
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	74 000	0	0	48 000	0	42 000	0	28 000	192 000
		Coûts d'appui	9 620	0	0	6 240	0	5 460	0	3 640	24 960
	PNUD	Coûts de projet	50 000	0	0	38 000	0	0	0	0	88 000
		Coûts d'appui	4 500	0	0	3 420	0	0	0	0	7 920
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts de projet	124 000	0	0	0	86 000	0	0	0	210 000	
	Coûts d'appui	14 120	0	0	0	9 660	0	0	0	23 780	
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts de projet	0	0	0	0	0	0	42 000	0	42 000	
	Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	5 460	0	5 460	

* La troisième tranche aurait dû être présentée en 2018.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Barbade, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 42 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 460 \$ US pour le PNUE uniquement.¹ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche 2019-2020.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Barbade a déclaré une consommation de 1,37 tonnes PAO de HCFC en 2018, ce qui est inférieur de 63 % à la valeur de référence des HCFC en ce qui a trait à la conformité. La consommation de HCFC en 2014-2018 est donnée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC à la Barbade (Article 7 - 2014-2018)

HCFC	2014	2015	2016	2017	2018	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	29,60	26,09	40,66	33,91	24,92	64,68
HCFC-142b	0,19	0,76	0,17	0,64	0,00	2,06
Total (tm)	29,79	26,85	40,83	34,55	24,92	66,74
Tonnes PAO						
HCFC-22	1,63	1,43	2,24	1,87	1,37	3,56
HCFC-142b	0,01	0,05	0,01	0,04	0,00	0,13
Total (tonnes PAO)	1,64	1,48	2,25	1,91	1,37	3,69

3. La consommation a baissé au cours des cinq dernières années, hormis en 2016 du fait d'une croissance du secteur de la construction. La diminution globale est principalement due à la transition du marché vers des systèmes de réfrigération et de climatisation (climatiseurs fixes) sans HCFC ; à la mise en œuvre du PGEH, notamment des mesures réglementaires visant à réglementer et contrôler les HCFC ; et à la formation ainsi qu'aux autres activités de renforcement de la capacité en termes de bonnes pratiques d'entretien, qui ont permis de réduire les fuites de frigorigènes et de faciliter le processus d'adoption de solutions de remplacement. Les principaux produits du marché pouvant se substituer aux HCFC sont les HFC (par ex., HFC-134a) et les mélanges de HFC (par ex., R-410A, R-407C) ; cependant il n'existe a priori aucun climatiseur à base de R-290.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement de la Barbade a déclaré les données relatives à la consommation sectorielle dans son rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2018, lesquelles correspondent aux données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Le gouvernement de la Barbade a émis une ordonnance de douane en 2009 et une ordonnance de douane (amendement) en 2010 établissant le système d'octroi de licences et de quotas pour l'importation et l'exportation de toutes les SAO, y compris les HCFC. L'élaboration de normes d'étiquetage et de sécurité pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation est en cours et devrait être achevée d'ici au 31 décembre 2020 ; leur application devrait être effective après les consultations nationales prévues. Des politiques sont actuellement à l'étude concernant l'interdiction des importations d'équipements de

¹ Voir la lettre du 7 octobre 2019 du ministère de l'Environnement et de l'Embellissement national (MEEN) de la Barbade au Secrétariat.

réfrigération et de climatisation à base de HCFC, la mise en œuvre d'une certification des techniciens visant à réglementer l'achat des frigorigènes pour que seuls des techniciens certifiés puissent s'en procurer, et la promotion des équipements sans HCFC grâce à des incitations fiscales et une conception adéquate des systèmes de réfrigération et de climatisation dans les bâtiments.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

6. Voici la liste des activités qui ont été menées :

- (a) attribution et notification de quotas d'importation annuels pour la consommation de HCFC en 2018 et 2019 ; diffusion d'informations sur la réglementation des HCFC et leurs solutions de remplacement auprès des importateurs ; identification des normes précisant les exigences environnementales et de sécurité applicables aux frigorigènes et aux d'équipements de réfrigération et de climatisation ; et examen de réglementations et d'incitations visant à promouvoir l'adoption de solutions de remplacement sans HCFC ;
- (b) six sessions de formation dispensées à 63 techniciens en réfrigération et climatisation sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal ; les caractéristiques techniques des HCFC et des frigorigènes sous haute pression toxiques et inflammables, ainsi que les bonnes pratiques en matière d'entretien des équipements utilisant ces frigorigènes ; publication et diffusion d'un guide des bonnes pratiques d'entretien et finalisation du programme d'études des institutions de formation tertiaire ; et formation de six techniciens pour devenir évaluateurs de qualification professionnelle au niveau des Caraïbes (Caribbean Vocational Qualification, CVQ) de Niveau IV ;
- (c) achat et distribution d'équipements servant à former les techniciens à la récupération, au recyclage et à la réutilisation des frigorigènes, ainsi qu'à l'entretien avec des frigorigènes de remplacement (par ex., analyseurs de frigorigènes, machines de récupération, détecteurs de fuites de frigorigènes, bonbonnes de récupération, systèmes de chargement, jauges, outils à main) ; et
- (d) programmes de sensibilisation et de vulgarisation à travers les journaux locaux et des annonces à la radio sur l'élimination des HCFC et les activités du PGEH, et quatre séminaires techniques sur les technologies de remplacement sans HCFC et leur adoption impliquant près de 100 participants.

Mise en œuvre et surveillance des projets

7. Le Bureau national Ozone (BNO), intégré au ministère de l'Environnement et de l'Embellissement national (MEEN), supervise la gestion des projets et coordonne la mise en œuvre des activités menées au titre du PGEH. Le BNO est assisté d'un coordinateur de projets et des membres du comité directeur national Ozone qui sont cooptés selon les besoins et aident à superviser les projets. Leurs attributions incluent notamment le recrutement de consultants et le suivi de leur travail ; la préparation de rapports mensuels, trimestriels et/ou annuels, le cas échéant ; l'élaboration de rapports périodiques de tranche, et l'organisation de réunions d'équipe pour suivre l'avancement de la mise en œuvre et discuter des difficultés et des solutions à y apporter. Comme il n'existe pas d'unité de mise en œuvre et de surveillance des projets en tant que telle, il n'existe pas non plus de budget détaillé et de ventilation des dépenses associés.

Niveau de décaissement

8. En date d'octobre 2019, sur un montant de 210 000 \$ US approuvé jusqu'ici, 171 782 \$ US ont été décaissés (83 782 \$ US pour le PNUE et 88 000 \$ US pour le PNUD). Les détails figurent dans le tableau 2. Le solde, qui s'élève à 38 218 \$ US, sera décaissé en 2020.

Tableau 2. Rapport financier sur la phase I du PGEH de la Barbade (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	74 000	60 000	48 000	23 782	122 000	83 782
PNUD	50 000	50 000	38 000	38 000	88 000	88 000
Total	124 000	110 000	86 000	61 782	210 000	171 782
Taux de décaissement (%)	89		72		82	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

9. Les activités suivantes seront mises en œuvre de janvier 2020 à décembre 2020 :
- élaboration de normes d'étiquetage pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation (PNUE, 5 000 \$ US) ;
 - réalisation de deux ateliers de formation à l'intention des agents des douanes et d'un atelier de formation à l'intention des commissionnaires en douane portant sur l'identification des SAO, ainsi que les frigorigènes et les produits en contenant ; l'objectif est de former 30 agents des douanes et 15 commissionnaires en douane (PNUE, 5 000 \$ US) ;
 - certification et délivrance d'autorisation pour les techniciens d'équipement de réfrigération et de climatisation : organisation de réunions et/ou séminaires pour les associations et agences d'entretien afin de les amener à participer aux certifications CVQ (qualification professionnelle au niveau des Caraïbes - Caribbean Vocational Qualification) et NVQ (qualification professionnelles nationale - National Vocational Qualification) (PNUE, 15 000 \$ US) ;
 - élaboration et diffusion de supports de sensibilisation et d'éducation du grand public pour appuyer la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH et la transition vers des solutions de remplacement des HCFC et des HFC (PNUE, 12 000 \$ US) ; et
 - mise en œuvre et surveillance des projets : poursuite de la surveillance, de l'évaluation et de la communications des résultats des activités réalisées via le BNO dans le cadre du PGEH, afin de garantir la bonne exécution et le déroulement efficace des activités (PNUE, 5 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC

10. Le rapport de vérification présenté à la 80^e réunion avec la demande pour la deuxième tranche de la phase I du PGEH recommandait un renforcement supplémentaire de la capacité des agents des douanes afin d'éviter de futures incohérences dans les données.² Lors de cette réunion, le PNUE a indiqué que le système d'octroi de licences et de quotas serait renforcé en collaborant avec le ministère des Douanes et le ministère du Commerce et de la Consommation, en vue d'améliorer l'exactitude des données.³ Après avoir remarqué que les ateliers de formation des agents des douanes prévus dans la deuxième tranche n'avaient pas eu lieu, le Secrétariat a demandé des précisions sur les mesures mises en œuvre depuis la deuxième tranche pour assurer leur mise en application. Le PNUE a déclaré que le retard pris dans la formation des agents des douanes durant la deuxième tranche était dû à un problème de disponibilité desdits agents ; néanmoins le Bureau national Ozone suit le sujet avec le ministère des Douanes et de l'Accise et les sessions de formation auront lieu en 2020 ; le PNUE a également précisé que les activités de formation et de renforcement de la capacité se dérouleront durant la mise en œuvre de la troisième tranche ; la mise en place en septembre 2019 de la mise à jour du système automatisé de gestion des données douanières (ASYCUDA), comprenant les codes HS de 2017 et dont les données sur les importations ont été vérifiées par le ministère du Commerce, devrait contribuer à renforcer la communication des données. Ceci devrait permettre au pays de consolider ses systèmes de communication et de contrôle des HCFC.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

11. Le gouvernement de la Barbade a déjà émis des quotas d'importation des HCFC pour 2019, fixés à 2,57 tonnes PAO, qui sont inférieurs aux objectifs du Protocole de Montréal.

12. Le Secrétariat a demandé des clarifications sur la raison pour laquelle les importations de HCFC-22 étaient bien inférieures aux quotas annuels fixés pour cette année-là (par ex., en 2018, le quota pour le HCFC-22 était de 50,06 tm [2,75 tonnes PAO] alors que les importations ont représenté 24,92 tm [1,37 tonnes PAO]). Le PNUE a précisé que le BNO communique aux importateurs leurs quotas deux ans à l'avance ; les quotas sont fixés d'après les objectifs de l'Accord du PGEH et l'évaluation de la demande en HCFC-22 (« quota national ») pour l'année en question. Quatre-vingt dix pour cent de ce quota national est alloué aux importateurs, les dix pour cent restants servant aux situations d'urgence et/ou aux importations transitoires. Le Secrétariat a suggéré que le PNUE collabore avec le pays pour fixer des quotas nationaux plus proches de la demande réelle en HCFC-22, afin d'éviter un surcroît de demande en HCFC-22.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

13. Le PNUE a indiqué qu'aucun produit de substitution à faible potentiel de réchauffement de la planète, tel que le R-290 et le HCFC-32, n'étaient disponibles dans le pays, et qu'aucune conversion d'équipement à base de HCFC vers des frigorigènes inflammables n'avait été communiquée. Concernant les activités de conversion des applications de climatisation du HCFC-22 au R-290, le PNUE a signalé que le gouvernement de la Barbade est parfaitement informé des décisions du Comité exécutif en la

² Paragraphe 6 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/33

³ Paragraphe 12 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/33

matière.⁴ Bien que les programmes de formation traitent de l'utilisation en toute sécurité des frigorigènes inflammables et que le processus de certification couvre l'usage sans danger de ces substances lors de l'entretien des équipements, le gouvernement de la Barbade ne souhaite pas encourager la conversion des équipements à base de HCFC vers des solutions de remplacement impliquant des composés inflammables.

Conclusion

14. La mise en œuvre du PGEH progresse malgré le retard pris dans la communication de la troisième tranche. Le système national d'octroi de licences et de quotas d'importation est opérationnel et la consommation actuelle est inférieure de 58,7 % aux objectifs de 2018. La formation des agents chargés de l'application des règlements douaniers va se poursuivre afin d'assurer le renforcement de la capacité d'exécution et des processus de communication des données. La mise en œuvre de programmes de formation sur les bonnes pratiques et l'utilisation sans danger des frigorigènes de remplacement à l'intention des techniciens va continuer. Le déroulement des activités de formation en étroite collaboration avec l'association de la réfrigération et de la climatisation (le diplôme de technicien d'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation est proposé par l'Institut de technologie Samuel Jackman Prescod qui sert également de centre d'évaluation pour la certification CVQ, et les ateliers de formation sont hébergés par la Commission de formation professionnelle de la Barbade et le ministère de l'Environnement et de l'Embellissement national [MEEN]) garantit la continuité et la pérennité des programmes de formation. Les activités prévues durant la troisième tranche devraient permettre au pays de satisfaire ses obligations en matière de conformité au titre du Protocole. Le décaissement du financement de la deuxième tranche a atteint 72 %.

RECOMMANDATION

15. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Barbade; et recommande en outre l'approbation globale de la troisième tranche de la phase I du PGEH pour la Barbade, ainsi que du plan de mise en œuvre de la tranche 2019-2020 correspondant, au niveau de financement figurant dans le tableau ci-après :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution principale
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	42 000	5 460	PNUE

⁴ Décisions 72/17 et 73/34

